

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports,
Postes et Télécommunications;

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964, portant formation du
Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, organisant les servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°83/PC/MPTPT. du 6 Juin 1964, portant création
temporaire de la Direction du Port de Cotonou ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er.- Monsieur CATOIRE Boris, Ingénieur des Ponts et Chaussées,
est nommé Directeur du Port de Cotonou.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 6 Juin
1964, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 2 JUILLET 1964

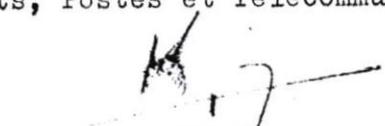
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
PRESIDENT DU CONSEIL absent,
Ministre de la Justice et de la
Legislation chargé de p.'intérim;


A. ADANDE



S.M. APITHY

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,


M. LASSISSI

Annotations: